

1. Procès verbal Assemblée Générale Ordinaire du 30/01/2021 à 10 h 30

Assemblée générale : 16 participants en ligne via zoom et 18 pouvoirs, le quorum est atteint (32)

- Présentation du CR d'activité par les différents membres : Validation du CR d'activité et du Rapport financier à l'unanimité
- Christian demande que quelqu'un s'associe à lui pour la vérification des comptes : Didier L'HOTE se propose de l'assister

Projets

- Philippe ALIZARD demande d'ajouter le Groupe de travail sur l'effondrement dans les projets 2021
- Didier L. propose 2 sujets :
 - o Réflexion au niveau de C.I.D.R.E. sur les projets de biodiversité avec les municipalités,
 - o Réflexion sur l'envasement de la Rance,
- Après échanges de points de vue , constitution d'un Groupe de réflexion sur l'envasement de la Rance (Didier L., Hervé J, Hervé N, Bernard G, Alain C, Yves D)
- Langrolay : troc plantes, kermesse, résilience alimentaire, jardins partagés...
Troc plantes de Plouer en Avril, à maintenir si les conditions le permettent ; rappel de l'équipe : Sylvie, Bernard G, Hervé N, Philippe A, Sybille, Laurence...
- Appel à cotisation : 5 € par membre, adopté. (Christian va faire un appel à cotisation)
- Demande de subvention à la mairie de Plouer : 150 € annuel : Alain va contacter la mairie, nous n'avons pas reçu le mail de la mairie pour le dossier à remplir.
- Commission sur les liaisons douces avec les 2 communes : intéressés Hervé Jegou, Anne-Marie, Elske, Yann..

Questions diverses

- o Communication : comment l'améliorer : après discussion, il a été convenu qu'il faut privilégier les réseaux sociaux de chacun pour communiquer sur CIDRE.
- o Demande d'un groupe Biodiversité sur Plouer : Sibylle propose aux personnes intéressées de rejoindre le groupe de Langrolay (Alain C.)
- o Christian participe au collectif national Pacte Civique : propose d'associer le groupe effondrement aux événements liés à la parution prochaine (18/02) du livre : « Le Choix des sobriétés ». Rappel des participants : Alain H, Anne-Marie B, Didier L, Philippe A, Emmanuelle H, Christian .
- o Discussion sur le nom de l'association, notamment sur le terme « Développement ». Après échanges de points de vue , l'assemblée décide de conserver le nom à l'identique.

Conseil d'Association pour 2021 : Les membres présents sont d'accord pour faire partie du Conseil d'Association 2021 (bureau élargi), à l'exception de Sybille et Véronique.

2. Procès verbal Assemblée Générale extraordinaire du 30/01/2021

Modification des statuts : (les termes modifiés sont soulignés)

1. Article 11 Statut des membres du conseil d'Association et pouvoirs
2. Article 14 Dissolution

Article 11 – Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres à jour de leur cotisation. Elle se réunit une fois par an.

Les membres sont convoqués soit directement, soit par le bulletin d'information, quinze jours au moins avant la date fixée avec un ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; les pouvoirs sont autorisés à raison de trois pouvoirs au plus par personne .

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association. L'AG valide le fonctionnement de l'Association.

L'AG élit pour un an les membres du Conseil d'association. Les membres du Conseil d'Association sont membres bénévoles.

Article 14 – Dissolution

La dissolution est prononcée par l'Assemblée Générale extraordinaire qui nomme un liquidateur. L'actif sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 à une association poursuivant un but identique. Cette association devra être une association à but non lucratif .

Adoption des modification des statuts de l'Association CIDRE à l'unanimité